



Conseil de sécurité

Distr. générale
9 juin 2006
Français
Original : anglais

Onzième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria

I. Introduction

1. Par sa résolution 1667 (2006) du 31 mars 2006, le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) jusqu'au 30 septembre 2006 et m'a prié de formuler des recommandations au sujet d'un plan de retrait de la MINUL. Le présent rapport expose les principaux faits survenus depuis mon rapport du 14 mars 2006 (S/2006/159) et contient des recommandations révisées concernant le retrait de la Mission.

II. Événements politiques marquants

2. L'événement politique le plus marquant survenu au cours de la période considérée a été le transfèrement de l'ancien Président du Libéria, Charles Taylor, au Tribunal spécial pour la Sierra Leone. Le 25 mars, le Président nigérian Olusegun Obasanjo a officiellement informé la Présidente Ellen Johnson Sirleaf que, suite à sa demande et à l'issue de consultations avec d'autres dirigeants africains, le Gouvernement nigérian remettrait M. Taylor au Gouvernement libérien. Le 28 mars, le Gouvernement nigérian a annoncé que M. Taylor s'était enfuit de sa résidence officielle à Calabar (Nigéria). M. Taylor a été appréhendé par les autorités nigérianes le jour suivant, et immédiatement mis sur un vol à destination de Monrovia. Conformément à la résolution 1638 (2005) du Conseil de sécurité, en date du 11 novembre 2005, M. Taylor a, dès son arrivée, été rapidement appréhendé et placé en détention par la MINUL, puis transporté à Freetown, où il a été remis au Tribunal spécial pour la Sierra Leone en vue d'être jugé pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité et autres violations graves du droit international humanitaire en Sierra Leone.

3. Le transfèrement de M. Taylor au Tribunal spécial a suscité des réactions mitigées de la part du peuple libérien, certains estimant qu'il devrait être jugé immédiatement afin de faire comprendre clairement que l'impunité ne serait pas tolérée tandis que d'autres avançaient qu'il aurait dû rester au Nigéria car son procès perturberait le processus de réconciliation et pourrait déstabiliser le Libéria et la sous-région. Dans son discours à la nation, le 30 mars, la Présidente Johnson Sirleaf a formé le vœu que le Conseil de sécurité adopterait une résolution autorisant à organiser le procès de M. Taylor au Tribunal spécial à La Haye (Pays-Bas). Je me



félicite à cet égard des mesures récemment prises par certains États Membres pour faire en sorte que le procès soit organisé à l'extérieur de la région. Dans l'intervalle, depuis le transfèrement de M. Taylor au Tribunal spécial pour la Sierra Leone, la situation politique au Libéria est restée généralement calme.

4. Les auditions de confirmation par le Sénat concernant les candidats dont la nomination a été annoncée par la Présidente pour occuper des postes au Gouvernement, à la Cour suprême et à d'autres postes paraétatiques clefs se sont poursuivies durant la période considérée. Le 30 mars, 21 ministres, ainsi que leurs vice-ministres et ministres adjoints, le président et les commissaires de la Commission électorale nationale, ainsi que les candidats nommés par la Présidente pour occuper des fonctions dans plusieurs organismes d'État et ministères, ont prêté serment. Les trois branches du Gouvernement sont désormais pleinement opérationnelles.

5. Le choix des surintendants de comté a toutefois suscité une certaine controverse. Si la plupart des pays ont exprimé une satisfaction générale quant aux nominations annoncées par la Présidente, les résidents des comtés de Grand Bassa, Lofa, Gbarpolu et Nimba ont affirmé qu'ils n'avaient pas été consultés lors du processus de sélection et que la Présidente n'avait pas tenu compte de leurs préférences. Au 1^{er} juin, la nomination des 15 commissaires de comté avait été entérinée par le Sénat.

6. Plusieurs sujets, notamment le versement de prestation aux législateurs, étaient la source de tensions entre les branches exécutive et législative du Gouvernement durant la période à l'examen. Le 19 avril, le Sénat a condamné un ministre et un vice-ministre à une peine d'emprisonnement pour outrage au corps législatif, en alléguant qu'ils avaient pris des mesures qui entravaient les fonctions législatives. Toutefois, un juge de la Cour suprême a ordonné de relâcher les ministres le jour suivant. Les revendications de certains législateurs, selon lesquels la Présidente n'avait pas consulté le corps législatif quant au transfèrement de M. Taylor au Tribunal spécial, ont contribué à aggraver la mésentente entre les deux branches du Gouvernement. Pour améliorer les relations, la Présidente a décidé de charger un haut responsable du Gouvernement d'assurer la liaison entre les branches exécutive et législative.

7. La Présidente Johnson Sirleaf a continué de s'intéresser à la question de la gouvernance et de la corruption. Le 6 mars, elle a émis le décret 2, prorogeant la Commission de la réforme de la gouvernance et redéfinissant son mandat afin d'y inclure l'élaboration d'une stratégie anticorruption et d'un code de conduite pour les fonctionnaires. Par le décret 3, publié le 31 mars, la Présidente a demandé que toutes les recettes de l'État soient déposées à la Banque centrale du Libéria. Elle a également autorisé les organismes concernés à procéder à un examen des exonérations fiscales dont bénéficient les produits pétroliers et à énoncer des règles et règlements relatifs à la vente des stocks de minerai de fer et de déchets métalliques. En outre, sur la recommandation de partenaires internationaux, le Gouvernement a annulé le contrat passé avec Global Security Seals pour la construction, l'exploitation et le transfert d'un parc à conteneurs dans le port franc de Monrovia, en raison de préoccupations liées à la procédure non compétitive et non transparente à l'issue de laquelle ledit contrat avait été conclu par le Gouvernement national de transition du Libéria.

8. De février à mai, la Présidente Johnson Sirleaf a effectué des visites d'évaluation dans les 15 comtés du Libéria. À ces occasions, les autorités des comtés et les chefs traditionnels lui ont fait part des difficultés auxquelles se heurtaient leurs communautés, citant par exemple le mauvais état des routes, les carences des services de santé et d'éducation, ainsi que le manque de locaux à usage de bureaux et de résidences pour les représentants de l'État. La Présidente a expliqué que son Gouvernement prenait des mesures pour répondre à ces soucis, notamment en s'employant, en étroite collaboration avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux, à élaborer et à mettre en œuvre des programmes de relèvement et de développement.

III. Situation en matière de sécurité

9. Pendant la période considérée, la situation en matière de sécurité est généralement demeurée stable mais précaire. Face à l'inquiétude suscitée par le transfèrement de M. Taylor au Tribunal spécial pour la Sierra Leone, la MINUL a lancé l'Opération Kilbride, dans le cadre de laquelle des mesures de sécurité ont été prises pour rassurer la population et montrer la détermination de la Mission à maintenir la paix et la stabilité dans tout le pays et à dissuader les éventuels fauteurs de troubles. Ces mesures de sécurité prévoyaient notamment des patrouilles intensives plus nombreuses, le déploiement de la force d'intervention rapide de la MINUL dans les zones frontalières non couvertes par les troupes de la MINUL et une présence accrue de ces troupes dans les anciens bastions de M. Taylor.

10. Il subsiste toutefois un certain nombre de menaces potentielles qui pèsent sur la stabilité du Libéria, essentiellement liées à l'existence de plusieurs groupes marginalisés, y compris le personnel démobilisé des forces armées du Libéria, mécontent des indemnités de licenciement et des prestations de retraite, d'anciens membres de l'Unité antiterroriste (milice constituée par l'ancien Président Taylor) qui demandaient à être inclus dans le programme de démobilisation des forces armées, d'anciens combattants auxquels ne sont pas encore offertes des possibilités de se réintégrer et d'autres qui ont reçu une formation mais ne peuvent trouver un emploi, ainsi que des membres des services spéciaux de sécurité et du Service de police du Libéria ayant perdu leur statut actif.

11. Le personnel démobilisé des forces armées du Libéria a organisé plusieurs manifestations publiques violentes, dont la plus grave a eu lieu le 25 avril, lorsque près de 400 anciens militaires ont bloqué les trois routes menant au Ministère de la défense nationale. Ils ont mis le feu à des pneus et incendié des postes de contrôle militaire du quartier, et ont attaqué avec des bâtons, des pierres et des bombes à essence les troupes de la MINUL, ainsi que le personnel de l'Unité d'appui de la police libérienne, qui protégeaient le Ministère. L'ordre est revenu environ deux heures après l'arrivée des troupes de la MINUL et des renforts de l'unité de police constituée. Trois casques bleus ont été blessés par des projectiles et deux véhicules de la MINUL ont été endommagés durant cet incident.

12. Réagissant à l'incident, le Gouvernement a expliqué quelles étaient les modalités en place pour le versement des indemnités de licenciement et d'autres arriérés, et a annoncé des mesures destinées à maîtriser les troubles à l'ordre public. Il s'agissait notamment de l'arrestation et de la poursuite en justice des instigateurs ou des responsables de l'attaque menée contre le Ministère, les troupes de la MINUL et les citoyens libériens, ainsi que des personnes qui avaient détruit des biens

publics et privés; de l'interdiction d'une manifestation de fonctionnaires qui aurait dû avoir lieu le 26 avril; de l'interdiction temporaire de la vente d'essence dans des bouteilles de verre, qui servaient à la fabrication de bombes à essence; et de l'interdiction du port de sabres et de machettes à la nuit, ces armes étant fréquemment utilisées pour attaquer des citoyens chez eux.

13. La situation dans les plantations d'hévéas illégalement occupées par d'anciens combattants demeurerait également une menace potentielle pour la stabilité du pays. Des récoltes illicites de latex, des vols de biens, la détention illégale d'armes à feu et des voies de fait sont à l'origine de troubles survenus dans certaines plantations. Certains anciens chefs de factions armées démantelées continuent d'organiser l'exploitation illégale des plantations dans lesquels ils commandent des groupes criminels. Les recommandations formulées par le groupe de travail conjoint Gouvernement/MINUL sur les plantations d'hévéas, dont il question au paragraphe 29 du présent rapport, devraient apporter une réponse à ces difficultés.

14. Les différends relatifs à la terre et à d'autres biens se multiplient à mesure que les réfugiés, les personnes déplacées et les anciens combattants rentrent dans leurs communautés d'origine. Un incident survenu récemment dans le comté de Nimba illustre le risque de voir ces différends conduire à une situation de violence qui pourrait déstabiliser les campagnes. Le 17 mai, les habitants de Ganta ont envahi les rues, armés de bâtons et de machettes, après que des rumeurs aient couru selon lesquelles des Mandingos vivant en Guinée avaient l'intention de rentrer pour reprendre de force à des membres des groupes ethniques Gio et Mano les biens qu'ils avaient laissés durant la guerre civile. La violence latente a été désamorcée par l'intervention rapide des autorités locales appuyées par les forces de la MINUL.

15. L'instabilité de la situation en Côte d'Ivoire continue de menacer gravement la stabilité qui règne actuellement au Libéria. Les inquiétudes tiennent particulièrement au possible mouvement de groupes armés venus de Côte d'Ivoire au Libéria, au recrutement possible d'anciens combattants libériens, y compris des enfants, aux fins d'opérations en Côte d'Ivoire, et à l'afflux possible également d'Ivoiriens qui pourraient chercher refuge au Libéria si la violence ressurgissait en Côte d'Ivoire. Pour parer à ces menaces potentielles, la MINUL maintient une forte présence de sécurité dans les zones frontalières.

IV. État d'exécution du mandat de la Mission des Nations Unies au Libéria

A. Réhabilitation et réinsertion des anciens combattants

16. À ce jour, quelque 66 000 des 101 874 combattants démobilisés ont participé ou participent à des programmes de formation et d'éducation financés grâce au Fonds d'affectation spéciale géré par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et à des arrangements bilatéraux. Quatre projets de réinsertion et de réhabilitation destinés à environ 3 000 personnes ont récemment été approuvés et l'essentiel des fonds nécessaires pour couvrir les dépenses liées à la réinsertion des 35 000 anciens combattants restants a été mobilisé. Dans l'intervalle, la Présidente Johnson Sirleaf a prorogé d'un an le mandat de la Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration.

17. Aucun des 612 anciens combattants qui se sont eux-mêmes désignés comme des ressortissants étrangers durant le processus de désarmement et de démobilisation n'a été officiellement rapatrié, bien que 325 d'entre eux aient eu accès aux services d'aide à la réintégration au Libéria. Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a cependant continué de faciliter le rapatriement des anciens enfants soldats étrangers. À ce jour, un total de 55 anciens enfants soldats ou enfants associés aux forces combattantes (11 Ivoiriens, 29 Guinéens et 15 Sierra-Léonais) sont rentrés dans leur pays d'origine. Le CICR a également commencé de rapatrier au Libéria des enfants libériens associés aux forces combattantes de pays voisins.

18. La Mission a continué de collecter et de détruire des armes et munitions résiduelles, remises volontairement ou découvertes à l'occasion d'opérations de recherche. Au cours de la période considérée, 48 armes, 60 munitions d'armes légères, 772 engins non explosés et 11 461 pièces diverses ont été collectés et détruits. Dans l'intervalle, le programme Armes contre développement à l'échelon local s'est poursuivi dans les comtés de Lofa, de Nimba et du Grand Gedeh; il sera étendu aux comtés de River Cess, du Maryland et du Grand Kru en août 2006. Jusqu'à présent, le programme a permis de collecter 70 fusils, 126 baïonnettes, 7 048 munitions et des centaines de pièces diverses stockées dans des boîtes spéciales. On a en outre trouvé 13 AK-47 et 6 lance-roquettes.

B. Réforme de la Police nationale libérienne

19. La réforme et la restructuration de la Police nationale libérienne progressent régulièrement. À ce jour, 1 663 membres de la Police nationale sont diplômés de l'École de police nationale. L'objectif consistant à donner une formation complète à 3 500 membres de la police devrait être atteint en juillet 2007. En outre, environ 392 agents du Service spécial de sécurité et 155 agents de la police portuaire ont reçu leur diplôme de l'École de police, et 377 nouveaux membres du personnel de la police suivent actuellement une formation sur le terrain tandis que 190 autres reçoivent une formation de base. En collaboration avec la Police nationale libérienne, la police des Nations Unies a récemment lancé une nouvelle campagne de recrutement dans l'ensemble du pays afin d'accroître le nombre de candidats qualifiés.

20. Le financement des programmes de formation de base et de formation spécialisée de la Police nationale libérienne reste insuffisant : 1,1 million de dollars sont nécessaires pour achever la formation de base dispensée à 1 200 officiers de police, et il faudra encore environ 500 000 dollars pour la formation spécialisée. Je prie instamment les donateurs d'apporter un appui généreux à ce programme.

21. Au 1^{er} juin 2002, 2 022 postes d'officier de la Police nationale libérienne avaient été supprimés, sur les 2 400 projetés. L'opération de réduction des effectifs est financée par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, et 870 postes d'agent des services spéciaux de sécurité avaient déjà été supprimés avec une aide financière des États-Unis d'Amérique.

22. Le Gouvernement a récemment nommé un nouveau directeur de la police et plusieurs directeurs adjoints et sous-directeurs, d'où le redéploiement de plusieurs officiers supérieurs de police qui avaient été nommés par le gouvernement précédent et formés par la police des Nations Unies. Pour assurer la continuité de la gestion de la police, la MINUL a recommandé la révision des procédures de nomination afin de

garantir que le recrutement soit transparent et que le système de promotion soit fondé sur le mérite.

23. Le manque d'équipements de base, d'uniformes, d'armes, de véhicules et de matériel de communication ont continué d'entraver gravement les opérations de la Police nationale libérienne. Par ailleurs, il faut d'urgence rénover et remettre en état les locaux de la police à Monrovia et dans l'intérieur du pays. Je lance un appel aux donateurs pour qu'ils fournissent les ressources complémentaires dont la Police nationale a besoin pour pouvoir fonctionner effectivement.

C. Réforme des forces armées du Libéria

24. Le recrutement des nouvelles forces armées du Libéria est en cours. Au 1^{er} juin 2006, quelque 4 265 candidats s'étaient inscrits pour s'engager dans la nouvelle armée. Jusqu'à présent, seuls 1 776 d'entre eux ont été présélectionnés, qui devront ensuite passer un contrôle médical et se soumettre à un processus de sélection avant d'être admis à suivre la formation de base. Les travaux de génie civil ont démarré pour l'aménagement des champs de tir, courses d'obstacles et autres installations de plein air sur le site de formation proposé (l'ancienne station de transmission de Voice of America) dans le comté de Montserrado. En attendant, la police continuera d'utiliser le Centre de formation Barclay, au centre de Monrovia, pour les cours et l'hébergement. La formation des nouvelles forces armées devrait démarrer au mois de juillet.

25. Le Gouvernement du Libéria élabore actuellement sa politique nationale de sécurité. Une étude sur le secteur de la sécurité, financée par les États-Unis et menée par la RAND Corporation, a permis de proposer au Gouvernement des options stratégiques pour l'orientation et l'organisation des services de sécurité. Ce rapport servira de point de départ à un dialogue national sur la réforme du secteur de la sécurité dans le pays au cours des prochains mois.

D. Rétablissement et consolidation de l'autorité de l'État

26. Des progrès ont été réalisés en matière de rétablissement et de consolidation de l'autorité de l'État. Ainsi qu'on l'a indiqué plus haut, la plupart des surintendants chargés du développement des comtés et de leurs adjoints ont déjà été recrutés, et la sélection des commissaires de district et des commissaires urbains est en cours. La Mission et l'équipe de pays des Nations Unies ont constitué des équipes d'appui communes à l'échelon des comtés afin d'aider les nouveaux surintendants à renforcer la coordination locale et à établir les priorités en matière de relèvement et de développement à l'échelon des collectivités locales.

27. La Mission continue de faciliter le retour des fonctionnaires dans leurs administrations d'origine. Elle a apporté une aide en matière de transport aux fonctionnaires des services des douanes et des contributions, ainsi qu'à ceux des services d'immigration et de naturalisation afin de leur permettre d'assurer la surveillance des locaux de perception des recettes et postes frontière. Cela a permis d'augmenter les recettes et de mieux contrôler le trafic transfrontalier. En dépit de ces progrès, le fonctionnement de nombreux services de l'État à l'intérieur du pays continue d'être entravé par le manque de locaux, de soutien logistique et de personnel qualifié.

28. Avec l'aide des fonds dont dispose la MINUL pour les projets à effet rapide, la Banque centrale a fait construire des centres de paiement à Tubmanburg, Zwedru et Voinjama. Cela permettra aux fonctionnaires du comté en poste dans ces villes de percevoir plus facilement leurs salaires et de rester à leurs postes. La Banque centrale étudie actuellement la possibilité d'ouvrir des centres similaires à Barclayville, Greenville et Harper.

E. Rétablissement d'une bonne gestion des ressources naturelles

29. Au cours de la période considérée, les pouvoirs publics ont redoublé d'efforts pour reprendre totalement le contrôle de l'exploitation des ressources naturelles du pays. Le groupe de travail conjoint Gouvernement/MINUL, qui avait été créé afin de procéder à une évaluation complète des plantations d'hévéa du Libéria, et notamment de la question de l'occupation et de l'exploitation de ces plantations ainsi que la situation des droits de l'homme et les conditions de travail qui y règnent, a transmis son rapport à la Présidente le 23 mai. Dans son rapport, le groupe de travail présente ses conclusions et formule des recommandations détaillées sur les moyens de mettre fin au travail forcé et au travail des enfants et au trafic du caoutchouc brut, y compris la restitution des plantations illégalement occupées, la révision des accords de concession et de gestion et la mise en place d'équipes de gestion intérimaires. La Présidente a accueilli favorablement ces recommandations, en soulignant qu'il fallait les appliquer d'urgence, et a indiqué que le mandat du groupe de travail serait prorogé à des fins de suivi.

30. Avec l'aide de la MINUL, le Gouvernement a dépêché des inspecteurs et des agents des mines dans les régions où se trouvent les mines de diamants, ouvert des bureaux régionaux du Système de certification du Processus de Kimberley dans six comtés et mené des activités de surveillance et d'inspection dans les principales zones d'extraction. Avec l'appui du PNUD, le Gouvernement met également en place des coopératives pour les mineurs. Les États-Unis ont fourni des véhicules et du matériel pour renforcer la capacité de l'Office libérien des diamants, qui vient d'être créé, tandis que la Société d'extraction de diamants De Beers a assuré la formation du personnel de l'Office. Le 22 mai, une mission d'évaluation du Système de certification du Processus de Kimberley s'est rendue au Libéria afin d'évaluer les mesures prises par le Gouvernement pour mettre en place un système de contrôle interne transparent, effectif et vérifiable dans le secteur du diamant. La Mission a apporté un appui logistique à l'équipe du Processus.

31. Le Comité de surveillance de la réforme du secteur forestier, créé par la Présidente en février, a démarré ses activités. Le Comité a examiné les nouvelles propositions relatives à l'attribution des concessions forestières et à la conclusion d'accords de gestion des concessions avec des entreprises privées. Les nouvelles propositions préconisent d'appliquer strictement la loi sur les marchés et les concessions publiques de 2005 et d'élaborer un plan forestier stratégique pour délimiter les zones d'exploitation commerciale, les zones réservées aux collectivités et les zones à préserver.

32. L'Office des forêts a mis au point une nouvelle politique du sciage en long, établissant un système complet de lettres de transport afin de surveiller les mouvements du bois scié et de percevoir les recettes. La Mission a apporté un appui aux équipes de l'Office des forêts en matière de transport et de sécurité pendant leur

mission d'évaluation des principales zones de sciage en long du pays qui a duré 12 jours, et assure actuellement le fonctionnement des postes de contrôle MINUL/Office des forêts afin de veiller à l'application de la nouvelle politique intérimaire. Ces mesures ont permis d'augmenter sensiblement les recettes que l'État tire de l'exploitation forestière.

33. Au cours de la période considérée, le Directoire et le Conseil d'administration de l'Agence de protection de l'environnement ont enfin été mis en place. Cela permettra à l'Agence, qui a fonctionné sans ces deux importants organes pendant trois ans, de remplir plus efficacement son mandat, c'est-à-dire de préserver et de protéger l'environnement et les ressources naturelles du Libéria.

F. Promotion des droits de l'homme et de l'état de droit

1. Promotion des droits de l'homme

34. Dans le domaine des droits de l'homme, la Mission a poursuivi ses activités de surveillance et de promotion dans l'ensemble du pays. Elle a également redoublé d'efforts dans le domaine du renforcement des capacités des organismes libériens de défense des droits de l'homme, s'agissant en particulier de l'enseignement juridique et de la formation des fonctionnaires du système juridique et judiciaire. Quatre ateliers sur l'administration des tribunaux et les procédures judiciaires ont été organisés dans tout le pays, à l'intention des greffiers des tribunaux. En collaboration avec le Comité international de la Croix-Rouge, la MINUL a contribué à l'organisation de deux ateliers sur la protection des droits de l'homme, la Constitution, et l'amendement à la loi sur le viol, à l'intention de plus de 90 notables et chefs du comté de Nimba. La Mission a également distribué des exemplaires de l'amendement à la loi sur le viol aux fonctionnaires de justice et de police des comtés. En dépit de ces efforts, les incidents à caractère sexuel et sexiste, en particulier les viols et les agressions perpétrés dans le cadre des pratiques traditionnelles, ont augmenté.

35. Dans le cadre de son action de sensibilisation aux droits de l'homme, et à la suite d'une série de rapports faisant état de cas de détention illégale, la MINUL a mené des stages de formation à l'intention des membres de la police et des agents de la sécurité dans les concessions du comté de Nimba. Elle a également dispensé une formation dans le domaine des droits de l'homme, de l'égalité entre les sexes et du respect de la loi aux officiers de police stagiaires déployés dans le comté de Bomi. Pour sensibiliser les étudiants aux questions relatives aux droits de l'homme, 36 clubs des droits de l'homme ont été créés dans des écoles, dans tout le pays, afin de traiter de questions telles que l'amendement à la loi sur le viol, la réconciliation nationale, ainsi que le caractère universel des droits de l'homme et la place de ces droits dans la démocratie.

36. La Commission Vérité et réconciliation, dont les travaux ont démarré le 20 février, a commencé à collecter des renseignements sur les allégations relatives aux violations des droits de l'homme et aux atrocités perpétrées pendant les 14 années de guerre civile. Toutefois, la Commission a d'urgence besoin de 10 millions de dollars pour financer ses deux années d'activité. Elle a reçu jusqu'à présent un montant de 600 000 dollars du PNUD pour la phase préparatoire initiale de trois mois, 300 000 euros de la Commission européenne pour l'appui logistique et technique et 120 000 dollars du Gouvernement libérien, qui a annoncé une

contribution totale de 260 000 dollars. Le Gouvernement a également fourni à la Commission deux véhicules et promis de mettre à sa disposition des locaux à usage de bureaux.

37. La Mission apporte un appui aux programmes de sensibilisation du public menés par la Commission et a mis ses moyens aériens à la disposition des membres de celle-ci pour qu'ils puissent se rendre dans les régions isolées. En collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Centre international pour la justice transitionnelle, la MINUL a dispensé aux membres de la Commission une formation dans le domaine du droit international humanitaire et des droits de l'homme. Le PNUD, avec le concours du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, a effectué une étude sur les atrocités commises pendant les 14 ans de conflit, qui sera communiquée à la Commission Vérité et réconciliation.

38. Le processus de nomination des membres de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme est toujours en cours. La Mission a aidé la Commission à diffuser des informations et à distribuer des formulaires de candidature dans les comtés, et a diffusé des programmes radiophoniques et organisé des réunions publiques sur les travaux de la Commission avec l'appui d'organisations non gouvernementales locales.

2. Appui au système judiciaire

39. La pénurie de moyens continue d'entraver les actions menées par le Gouvernement pour améliorer l'administration de la justice. En particulier, les bâtiments censés abriter les tribunaux sont inexistant dans de nombreux comtés et la pénurie de magistrats et de juristes qualifiés demeure un obstacle majeur au bon fonctionnement de la justice. Ces lacunes ont contribué à l'absence de procédure régulière et de procès équitables pour de nombreux accusés. Les enquêtes ne sont toujours pas menées avec la célérité voulue et les accusés sont détenus pendant de longues périodes, souvent dans des prisons surpeuplées. Par ailleurs, il n'y a eu aucun progrès quant à la reconstruction des bâtiments destinés à accueillir les mineurs, les établissements pénitentiaires et de redressement pour mineurs restant inexistant.

40. Face à la pénurie aiguë de fonctionnaires de justice qualifiés, la MINUL aide les autorités à retenir les services de consultants pour aider le Ministère public à résorber l'arriéré des affaires pénales. Elle apporte en outre un appui au Ministère de la justice et au barreau libérien pour la mise en place de la Commission de la réforme législative, qui renforcera le cadre légal du Libéria. Dans le même temps, le groupe de travail sur la règle de droit, qui a été établi afin d'élaborer une stratégie de réforme de la règle de droit, a présenté son rapport définitif au Gouvernement, rapport qui devrait aider ce dernier à coordonner les réformes législatives et judiciaires.

41. En avril, le Président de la Cour suprême a fait une tournée qui l'a conduit dans tous les tribunaux judiciaires du pays afin d'évaluer les obstacles auxquels se heurte le système judiciaire. À cette occasion, il a réaffirmé sa volonté d'extirper la corruption du système judiciaire et a annoncé la constitution d'une commission d'enquête judiciaire de cinq membres, présidée par l'un des juges de la Cour suprême.

3. Appui au système pénitentiaire

42. La Mission a continué de fournir un appui au Bureau de l'administration pénitentiaire du Ministère de la justice afin d'améliorer la situation dans les établissements pénitentiaires du pays. Les établissements de Monrovia, Buchanan, Kakata et Gbarnga sont actuellement en cours de rénovation, grâce à un financement des États-Unis d'Amérique et de la Norvège, tandis que ceux de Zwedru et de Harper devraient être remis en état avec des fonds versés par le PNUD. Les projets à effet rapide de la Mission ont contribué à améliorer le système de distribution d'eau et d'assainissement de plusieurs établissements tandis que du matériel supplémentaire a été acheté pour renforcer la sécurité des prisons. Toutefois, la plupart des établissements restent fort dépendants du Programme alimentaire mondial, du Comité international de la Croix-Rouge et d'autres partenaires pour ce qui est de l'alimentation, des soins de santé et d'autres services essentiels.

43. Les diplômés du premier programme de formation de spécialistes des questions pénitentiaires n'ont pas encore été intégrés dans la fonction publique du fait de contraintes budgétaires. Dans le même temps, les préparatifs de la dernière phase de formation du second cours s'achèvent. Il est urgent de trouver des financements afin de pouvoir démobiliser les spécialistes des questions pénitentiaires ne remplissant pas les conditions requises.

G. Gouvernance économique

44. Des progrès ont été faits dans la mise en œuvre du Programme d'aide à la gouvernance et à la gestion économique (GEMAP). Des contrôleurs financiers recrutés sur le plan international pour les entreprises publiques du Libéria, notamment pour l'Autorité portuaire nationale, l'Aéroport international Roberts, la Société libérienne de raffinage du pétrole et l'Office des forêts, ainsi qu'un spécialiste budgétaire recruté pour le Bureau du budget, ont pris leurs fonctions pendant la période à l'examen.

45. Le Comité directeur de la gouvernance économique, qui supervise le Programme d'aide à la gouvernance et à la gestion économique, a continué de se réunir régulièrement afin de suivre les progrès accomplis dans son exécution. Le 3 mai, le Comité directeur a approuvé le mémorandum d'accord entre les entreprises publiques et les banques commerciales pour la création de comptes consolidés. Il a aussi approuvé les modalités d'un examen indépendant des marchés et concessions, qui avait été décidé préalablement par le Gouvernement national de transition, ainsi que le recrutement d'un spécialiste du droit international chargé d'appuyer le processus d'examen. En mai, la Commission des concessions et des marchés publics du Libéria a publié un cadre de référence pour l'examen des marchés et concessions.

46. Le Gouvernement collabore avec des partenaires internationaux à la formulation d'une stratégie nationale de lutte contre la corruption. Pendant la période à l'examen, le Gouvernement a reçu un rapport de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur la corruption au sein du Gouvernement de transition ainsi que les résultats d'un audit du Bureau des affaires maritimes financé par la Commission européenne. L'équipe technique du Comité directeur a mis au point une stratégie de sensibilisation et de communication dans le souci de mieux informer le public de l'avancement du Programme.

47. Le PNUD a élaboré une matrice qui rend compte de tous les éléments du Programme se rapportant au renforcement des capacités et qui permet d'en assurer le suivi, afin de garantir le renforcement des institutions et le transfert réel de connaissances et de compétences aux Libériens. Le 29 mars, le Comité directeur a demandé à son équipe technique de définir des mesures concrètes détaillées de renforcement des capacités dans le cadre du Programme. Depuis, l'équipe a rencontré des spécialistes internationaux pour examiner les éléments de renforcement des capacités de leur travail ainsi que leurs plans d'action, en vue de faire des recommandations spécifiques sur le renforcement des capacités.

48. S'agissant des questions de gouvernance plus générales, la Commission européenne a publié un rapport sur l'avenir de la réforme de la gouvernance au Libéria. Il y était recommandé de changer le nom de la Commission de réforme de la gouvernance pour lui donner celui de « Commission pour la bonne gouvernance » et d'ajouter à ses responsabilités l'élaboration de cadres stratégiques pour la promotion de la bonne gouvernance, la coordination des questions intersectorielles dans les initiatives en faveur de la bonne gouvernance et le suivi et l'évaluation des effets de ces initiatives.

49. Les efforts déployés pour réprimer la corruption et améliorer la transparence des finances publiques commencent déjà à porter leurs fruits. Le premier rapport financier du Gouvernement, couvrant la période allant de janvier à mars 2006, fait ainsi état de 26,2 millions de dollars de recettes, soit le triple du montant collecté sur la même période en 2005. La hausse des recettes publiques est due en partie aux améliorations apportées au système de recouvrement. À cet égard, le Gouvernement a renforcé les contrôles effectués au port franc de Monrovia et a mis sur pied un système d'inspection des marchandises importées avant expédition en vue de résoudre le problème de la sous-évaluation des importations, notamment du riz et du pétrole. Le Ministère des finances prévoit aussi de rendre publics les comptes de l'État ainsi que les accords sur la divulgation des avoirs.

H. Relèvement, reconstruction et développement nationaux

50. Des progrès ont été faits en matière d'assistance aux populations touchées par la guerre. Plusieurs communautés ont reçu une aide pour relancer la production de denrées de base. La Chine, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Comité international de la Croix-Rouge ont fait don d'outils et de semences de riz. Par ailleurs, les travaux de rénovation des infrastructures collectives et de réparation des routes ont été axés en priorité sur les zones de retour et les zones frontalières. Jusqu'à présent, plus de 2 500 kilomètres de routes, pour la plupart non pavées, ont été remis en état et sont régulièrement réparés et entretenus par les ingénieurs de la MINUL. Les travaux de remise en état des routes de desserte, entrepris par le Programme alimentaire mondial, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et l'Agence allemande de coopération technique (GTZ), ont procuré un emploi temporaire à plusieurs milliers de personnes sur place. Les donateurs sont encouragés à financer les activités de construction et de remise en état des routes, qui créent des emplois temporaires et contribuent à désenclaver des communautés auparavant isolées.

51. La Mission et ses partenaires ont continué d'aider le Gouvernement à mettre en œuvre son Plan d'action de 150 jours, élaboré dans le but de répondre aux

besoins élémentaires les plus urgents de la population, notamment le rétablissement partiel de l'électricité, la réparation des routes et la remise en état de l'infrastructure du Gouvernement.

52. Le Comité pour la reconstruction et le développement du Libéria, créé pour coordonner les activités de reconstruction et de développement du pays et superviser l'exécution de services essentiels à court et à long terme, est dirigé par la Présidente, qui supervise quatre sous-comités distincts traitant respectivement de la sécurité, de la reprise économique, des services et de l'infrastructure de base et de l'état de droit et de la bonne gouvernance. Au cours de la période à l'examen, le Comité s'est réuni à quatre reprises pour examiner les progrès réalisés dans l'exécution du Plan d'action de 150 jours, dans la mise au point définitive du cadre de transition axé sur les résultats et dans la préparation de la stratégie intérimaire de réduction de la pauvreté, entre autres questions. La stratégie, qui devrait prendre le relais du Plan d'action de 150 jours du Gouvernement et former le socle du programme de développement à moyen terme pour le Libéria, sera présentée aux partenaires internationaux dans le courant de l'année.

V. Action humanitaire

53. Pendant la période considérée, la situation humanitaire a continué de s'améliorer. Le 20 avril, la réinstallation des personnes déplacées à l'intérieur du pays s'est achevée et les derniers camps de personnes déplacées ont été officiellement fermés. Depuis le début du processus de réinstallation en novembre 2004, quelque 312 015 personnes déplacées ont reçu une aide pour regagner leur lieu d'origine. Toutefois, un petit nombre de personnes déplacées ont fait le choix de rester vivre à l'intérieur ou aux alentours des camps. En outre, le HCR a continué d'encourager le rapatriement volontaire des Libériens réfugiés dans les pays de la sous-région. Au 18 mai, quelque 66 059 réfugiés étaient rentrés dans leurs foyers d'origine avec l'assistance du HCR, et l'on estime que 200 000 autres sont rentrés spontanément depuis la fin des hostilités en juillet 2003. Au total, 169 525 réfugiés immatriculés demeurent dans divers pays d'Afrique de l'Ouest.

54. Un certain nombre de problèmes humanitaires restent à résoudre dans les communautés de retour, notamment en ce qui concerne la fourniture de soins de santé, l'approvisionnement en eau et l'assainissement, l'éducation, le logement, l'alimentation et les moyens de subsistance. Du succès de la revitalisation de ces communautés dépendront la paix et la stabilité futures du pays. L'Appel global des Nations Unies en faveur du Libéria vise à réunir 120 millions de dollars pour répondre aux besoins les plus élémentaires des Libériens vulnérables en 2006. Au 22 mai, les contributions annoncées ne couvraient qu'un quart du montant demandé. J'encourage les membres de la communauté internationale à répondre généreusement à cet appel.

VI. Questions concernant l'égalité des sexes

55. Le Groupe de l'égalité des sexes et l'Équipe spéciale pour l'égalité des sexes de la MINUL ont poursuivi leur action d'intégration d'une perspective sexospécifique dans tous les domaines d'activité de la Mission. Le Groupe a dispensé aux administrations publiques, aux organisations non gouvernementales,

aux organisations de la société civile et aux comités de lutte contre la violence sexiste dans tout le pays des formations sur les questions de l'intégration d'une démarche antisexiste, de la promotion des droits de la femme ainsi que de l'élimination de la violence familiale et de la violence sexuelle et sexiste. Il a aussi aidé à remettre sur pied le secrétariat libérien des organisations non gouvernementales féminines.

VII. VIH/sida

56. Le Bureau du Conseiller pour les politiques de lutte contre le sida a continué de collaborer avec la Cellule intégrée de formation du personnel de la Mission à la réalisation d'activités de formation et de sensibilisation au VIH/sida, dans le cadre du programme d'orientation destiné aux observateurs militaires des Nations Unies, aux officiers d'état-major et aux membres de la police et au personnel civil de maintien de la paix. Le Bureau du Conseiller pour les politiques de lutte contre le sida, en collaboration avec la composante information de la MINUL, a participé à des programmes destinés à sensibiliser le public au VIH/sida, à la possibilité de vivre positivement avec le VIH et à l'importance du maintien d'un mode de vie sain et des soins. Plus de 10 000 personnes ont assisté à ces programmes. Le Bureau a aussi participé à une émission radiophonique de la MINUL répondant en direct aux questions des auditeurs sur le dépistage volontaire et l'accompagnement psychologique et sur la stigmatisation, le déni et la discrimination liés au VIH/sida. Il a par ailleurs mené des programmes avec l'UNICEF, le programme national de lutte contre le VIH/sida et la Foundation for International Dignity et a aussi aidé le Gouvernement à mettre au point son deuxième plan stratégique national de lutte contre le VIH/sida pour la période 2004-2007.

VIII. Déontologie et discipline

57. Conformément à la résolution 57/306 de l'Assemblée générale en date du 15 avril 2003, l'Équipe Déontologie et discipline, créée au sein de la MINUL en octobre 2005, a continué de concentrer son action sur la tenue d'un dossier des enquêtes menées sur des actes d'exploitation et de violence sexuelles et des infractions connexes commis par du personnel humanitaire ou de maintien de la paix ainsi que de toutes les mesures prises à la suite de ces enquêtes, sur la diffusion dans toute la zone de la Mission des politiques, procédures et lignes directrices des Nations Unies et sur l'aide à l'élaboration de stratégies visant à prévenir, identifier et sanctionner toute conduite répréhensible par un travail de formation et de sensibilisation. L'Équipe gère également un service d'accueil téléphonique fonctionnant 24 heures sur 24, destiné au signalement des cas de conduite répréhensible concernant du personnel de la MINUL.

58. L'Équipe, en collaboration avec les composantes de la MINUL concernées, a entrepris de mettre sur pied une équipe d'intervention rapide chargée de venir en aide aux victimes d'agression sexuelle et de viol. Elle s'emploie en outre à élaborer une base de données complète destinée à permettre un suivi et un compte rendu systématiques des cas de conduite répréhensible. Entre-temps, l'Équipe a lancé un programme de formation en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et la Cellule intégrée de formation du personnel de la Mission, dans le souci

d'harmoniser la formation de toutes les catégories de personnel des Nations Unies à l'application des normes de conduite des Nations Unies pour la prévention des actes d'exploitation et de violence sexuelles.

59. À la suite de la publication par Save the Children UK, le 8 mai, d'une enquête intitulée « From Camp to Community: Liberia Study on Exploitation of Children » (Du camp à la communauté : Enquête sur l'exploitation des enfants libériens), la MINUL a rappelé que la politique de tolérance zéro des Nations Unies en matière d'exploitation et de violence sexuelles s'appliquait à tout son personnel. L'enquête ne contient pas d'accusations précises, mais on y affirme que des actes d'exploitation sexuelle continuent d'être commis au Libéria par du personnel de maintien de la paix et du personnel humanitaire et des fonctionnaires internationaux et nationaux. Pour faire suite à cette enquête, la MINUL a passé en revue les différentes mesures en place pour prévenir et sanctionner les actes d'exploitation et de violence sexuelles afin d'en vérifier l'efficacité. Mon Représentant spécial a également rencontré la Présidente, M^{me} Johnson Sirleaf, pour discuter du contenu du rapport « Save the Children UK ». Il a par la suite été convenu que le Gouvernement et l'ONU mèneraient une campagne de sensibilisation et de prévention à l'échelon national.

60. En 2005, 45 cas d'exploitation et de violence sexuelles mettant en cause du personnel de la MINUL ont fait l'objet d'une enquête. Cette année, 18 cas ont été examinés ou sont en cours d'examen à ce jour.

IX. Information

61. En plus des activités dont il a été rendu compte précédemment, la composante information a appuyé d'autres programmes prioritaires de la Mission et des organismes des Nations Unies, notamment des campagnes nationales de sensibilisation au sujet de la fièvre de Lhassa, de la grippe aviaire, du retour des personnes déplacées dans leurs lieux d'origine et de la loi modifiée sur le viol. La station de radio a élargi sa programmation concernant les activités du Gouvernement en lançant une nouvelle émission, *Capitol Report*, qui relate les activités des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, ainsi qu'un programme éducatif destiné aux jeunes femmes et intitulé *Girl Power*. En outre, la composante information a participé à une réunion de consultation des parties prenantes en vue de la mise au point définitive d'un projet de loi sur la liberté d'information et d'un autre portant création d'une Commission indépendante des médias. Elle a aussi animé une table ronde sur la qualité de la couverture par les médias des élections de 2005.

X. Recommandations en vue de la réduction des effectifs de la Mission

A. Composante militaire

62. L'effectif militaire de la Mission se chiffrait à 14 794 hommes au 1^{er} juin (voir annexe). Dans mon dernier rapport (S/2006/159), j'indiquais qu'il convenait d'apporter des aménagements à la composante militaire de la Mission en réduisant son effectif d'un bataillon d'infanterie vers le milieu de 2006 et d'un autre au début

de 2007. J'avais ajouté que l'effectif militaire de la MINUL serait réduit de 250 éléments au 31 mars 2006 afin de le porter au niveau de l'effectif autorisé de 15 000 personnes, conformément à la résolution 1626 (2005) du Conseil de sécurité en date du 19 septembre 2005. J'avais en outre déclaré que d'autres ajustements seraient envisagés en fonction de la situation, sans compromettre la sécurité du Libéria ni l'efficacité des opérations des Nations Unies dans le pays.

63. Par conséquent, à l'occasion des relèves déjà prévues, les effectifs du contingent namibien ont été réduits de 250 personnes en mars. Par ailleurs étant donné la stabilité relative de la situation depuis l'entrée en fonctions du nouveau Gouvernement et compte tenu de l'évaluation détaillée, toujours valable, figurant dans mon dernier rapport, le premier bataillon mentionné au paragraphe 62 sera retiré d'ici à la fin de 2006 si les conditions de sécurité restent bonnes. Je donnerai des précisions au sujet de cet ajustement dans mon prochain rapport. Comme proposé dans mon rapport de mars, d'autres ajustements, y compris le retrait d'un deuxième bataillon d'infanterie au début 2007, seront envisagés en fonction de la situation, sans compromettre la sécurité du Libéria.

64. La compagnie d'infanterie du contingent nigérian qui avait été temporairement redéployée en Côte d'Ivoire le 16 février, conformément à la résolution 1657 (2006) du Conseil de sécurité, a réintégré la MINUL le 6 mai. Étant donné la situation explosive dans l'ouest de la Côte d'Ivoire, la Mission a renforcé ses positions dans la partie orientale du Libéria et sa force de réaction rapide effectue des patrouilles aériennes, navales et terrestres de longue portée. En outre, la Mission a déployé des troupes à Webo, point de passage stratégique vers la Côte d'Ivoire. Les patrouilles frontalières ont été multipliées pour contrôler efficacement les activités transfrontières, y compris d'éventuels transferts de ressources naturelles à destination de la Guinée et de la Sierra Leone.

65. La Mission continue d'aider à assurer la sécurité du Tribunal spécial pour la Sierra Leone en application de la résolution 1626 (2005) du Conseil de sécurité. Étant donné la notoriété de certains des détenus, la sécurité des locaux du Tribunal demeure une priorité majeure. L'unité militaire forte de 250 hommes de la Mongolie est responsable de la garde du complexe du Tribunal, de la protection des détenus en cas de transferts et, le cas échéant, de l'évacuation du personnel du Tribunal et des détenus vers un lieu sûr avec l'appui de la force de réaction rapide de la MINUL. Elle est bien équipée et reçoit un appui logistique du Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone.

B. Composante police

66. L'effectif de la police de la Mission était de 1 051 personnes au 1^{er} juin, par rapport à un total autorisé de 1 115 personnes, et comprenait 4 spécialistes des questions d'immigration faisant partie de la police des Nations Unies, 480 policiers faisant partie de quatre unités de police constituées et 18 agents des services pénitentiaires. Les spécialistes des questions d'immigration nouvellement recrutés par la police des Nations Unies ont été déployés au siège du Bureau libérien de l'immigration et de la naturalisation et à l'aéroport international Roberts pour contribuer à la restructuration du secteur de la sécurité. Comme la priorité va désormais au renforcement des capacités institutionnelles et au soutien opérationnel, la Mission met maintenant l'accent sur le recrutement par la police des Nations

Unies de spécialistes de l'administration, de la budgétisation des services de police, de la criminalistique et des opérations d'Interpol.

67. Compte tenu de la réforme et de la restructuration en cours de la police et du rôle crucial que jouent les unités de police constituées de la MINUL en aidant la Police nationale libérienne à faire face aux manifestations de violence, la situation actuelle ne permet pas à ce stade de réduire les effectifs de la composante police de la Mission. Cela étant, ces effectifs continueront d'être passés en revue au fur et à mesure que le programme de réforme et de formation avancera et de nouvelles recommandations seront au besoin formulées dans mes rapports à venir.

68. Dans l'intervalle, le déploiement d'une unité de police constituée supplémentaire, que je recommandais dans mon rapport de mars, contribuerait pour beaucoup à donner à la MINUL des moyens renforcés de répondre efficacement et rapidement aux situations de trouble social qui pourraient résulter des programmes d'austérité en cours, ainsi que des réformes entreprises par l'État, de la montée de la criminalité dans certains secteurs et de la réduction prévue des effectifs de la composante militaire d'ici à la fin de l'année. Il serait également l'occasion pour l'Unité d'appui de la police libérienne d'acquérir l'expérience pratique dont elle a besoin pour assumer à terme les fonctions que la MINUL remplit actuellement.

XI. Objectifs à atteindre

69. Dans le cadre des ajustements et de la réduction des effectifs de la MINUL évoqués plus haut au paragraphe 63, le plus important sera d'éviter de créer un vide au niveau de la sécurité qui remettrait en cause les progrès accomplis dans la stabilisation du pays. C'est pourquoi les progrès réalisés dans la réforme et la restructuration de la Police nationale et des forces armées du Libéria ainsi que des autres services de sécurité seront le principal critère de sécurité pris en considération pour déterminer la rapidité avec laquelle les effectifs seront réduits.

70. Parmi les autres grands objectifs à atteindre pourraient figurer la réintégration des anciens combattants, la promotion de la réconciliation politique et ethnique, la consolidation de l'autorité de l'État dans tout le pays et le rétablissement du contrôle exercé par le Gouvernement sur les ressources naturelles et minières du pays. Les responsabilités de la Mission concernant la protection du Tribunal spécial pour la Sierra Leone ainsi que les conditions générales de sécurité dans la région, les indicateurs socioéconomiques de progrès et notamment la prestation rapide et efficace de services essentiels ainsi que la mise en route d'un programme de redressement à long terme devront également entrer en ligne de compte lorsque l'on fixera les conditions dans lesquelles se fera la réduction des effectifs de la Mission. Je donnerai des précisions sur ces objectifs à atteindre dans mes rapports à venir au Conseil de sécurité.

XII. Observations

71. Les progrès déjà accomplis alors que le Gouvernement de la Présidente Ellen Johnson-Sirleaf vient à peine de prendre ses fonctions sont très encourageants. La réinstallation des déplacés a pris fin, de plus en plus de réfugiés libériens rentrent chez eux, la mise en œuvre du Programme d'aide à la gouvernance et à la gestion

économique avance, la lutte contre la corruption se traduit déjà par une augmentation, certes encore légère, des recettes de l'État, des efforts sont faits pour atteindre les objectifs du plan d'action sur 150 jours du Gouvernement et la Commission Vérité et réconciliation a commencé ses travaux. Par ailleurs, la décision audacieuse de remettre Charles Taylor au Tribunal spécial pour la Sierra Leone est un événement important et un avertissement des plus clairs lancé aux autres chefs de guerre de la région.

72. La stabilité relative du pays a contribué à une plus grande liberté de circulation, facilité le retour des réfugiés et des déplacés et aidé l'économie à reprendre progressivement. Elle a aussi permis au Gouvernement de se concentrer sur son programme de réforme nationale. Reste que les menaces qui pèsent sur l'équilibre intérieur du pays doivent continuer d'être gérées avec soin. Les graves troubles fomentés par d'anciens membres des forces armées libériennes, le 25 avril, et par les habitants du comté de Nimba, le 17 mai, soulignent la fragilité de la paix que connaît le pays. Cette stabilité relative demeure étroitement liée à la présence de la MINUL, car le Libéria n'a pas encore sa propre armée et la nouvelle force de police est encore en train d'être formée. Le maintien de cette présence reste donc indispensable à la consolidation de la paix dans le pays. À ce propos, je tiens à recommander fermement une fois encore le déploiement d'une unité de police constituée supplémentaire pour les raisons exposées plus haut au paragraphe 68.

73. La réintégration des anciens combattants est un élément crucial du processus de paix qui doit être mené à bien le plus rapidement possible. Pour assurer la paix et la stabilité au Libéria et dans la sous-région, ces anciens combattants doivent être pleinement réinsérés et se voir offrir des emplois stables. Parallèlement, il faut également trouver d'urgence des possibilités d'emploi à court et à long terme pour les jeunes et la main-d'œuvre non qualifiée. En attendant le lancement de programmes nationaux viables à long terme, des projets d'équipement doivent être exécutés pour faire face à ce problème pressant. Ces projets peuvent avoir des retombées positives immédiates surtout lorsqu'ils visent à remettre en état l'infrastructure et le réseau routier, ainsi qu'à relancer l'agriculture. J'encourage donc vivement les donateurs à appuyer généreusement la mise en route de projets d'équipement.

74. Il serait extrêmement satisfaisant de constater que des milliers de Libériens déplacés par la faute de la guerre rentrent chez eux pour reconstruire leurs communautés. La précarité de la situation sociale dans nombreuses zones du pays, auxquelles les organismes humanitaires commencent parfois tout juste à accéder, n'en demeure pas moins un sujet de préoccupation. J'encourage par conséquent les donateurs à continuer de soutenir l'action humanitaire menée dans les zones de retour et à répondre avec générosité à l'appel global pour le Libéria de 2006.

75. La réforme de la justice et les mesures en faveur de l'état de droit prises par le Gouvernement sont encourageantes mais il reste encore beaucoup à faire pour remédier aux insuffisances structurelles de longue date du système judiciaire national. Il faudra pour ce faire adopter une démarche globale et entreprendre de vastes réformes et notamment revoir de fond en comble le système pénitentiaire qui doit être amélioré d'urgence pour soulager les souffrances inutiles des détenus.

76. La Commission Vérité et réconciliation a commencé ses travaux mais elle ne dispose toujours pas de ressources suffisantes, ce qui est préoccupant. Elle a un besoin urgent d'une assistance financière qui lui permette de s'acquitter comme il se

doit de la tâche qui lui a été confiée dans les délais qui lui ont été impartis. Je lance un appel aux donateurs pour qu'ils l'appuient mais prie aussi instamment le Gouvernement libérien de lui verser les fonds qu'il lui a promis.

77. Les tensions qui sont nées entre les organes législatif et exécutif de l'État restent inquiétantes. Il ne faut pas les laisser nuire à la stabilité et aux progrès obtenus à ce jour. Tout en respectant la séparation des pouvoirs, les trois branches du Gouvernement doivent collaborer pour que la bonne gouvernance demeure une réalité au Libéria. Ce pays a connu beaucoup de troubles et sa population mérite de connaître la paix, la stabilité et la sécurité dont elle a besoin pour refaire sa vie. J'en appelle par conséquent aux dirigeants des trois branches de l'État pour qu'ils entretiennent des rapports constructifs de façon à ce que le Libéria et sa population connaissent un avenir meilleur.

78. La situation dans la sous-région, en Côte d'Ivoire notamment, reste précaire. Tant que ce pays ne connaîtra pas la stabilité, il sera difficile de préserver les réalisations du Libéria. Il faut donc que la communauté internationale encourage le dialogue qui s'instaure depuis peu entre les parties au conflit et les incite à poursuivre sur cette lancée. Je rends hommage à la CEDEAO et à l'Union africaine pour les initiatives qu'elles ont prises et je les engage à continuer de soutenir résolument ce dialogue.

79. Au cours de cette période de redressement, de consolidation de la paix et de réconciliation nationale, les organisations non gouvernementales continueront de jouer un rôle déterminant dans les efforts collectifs faits avec le Gouvernement, les donateurs et les organismes des Nations Unies pour assurer toute une gamme de services essentiels. Les organisations non gouvernementales locales ont fourni un apport important par le biais de leur connaissance des réalités locales et de leur mémoire institutionnelle, tandis que les organisations non gouvernementales internationales amènent leurs compétences hautement spécialisées et leur expérience dans les domaines du rapatriement et de la protection des populations vulnérables, la formation des anciens combattants et la remise en état de l'infrastructure. Il est à espérer qu'au cours des mois à venir, les organisations non gouvernementales et les donateurs se joindront à nous pour recentrer l'attention sur la relance reposant sur la collectivité, notamment dans les zones où les nombreux retours occasionnent une charge supplémentaire à des collectivités aux ressources déjà limitées.

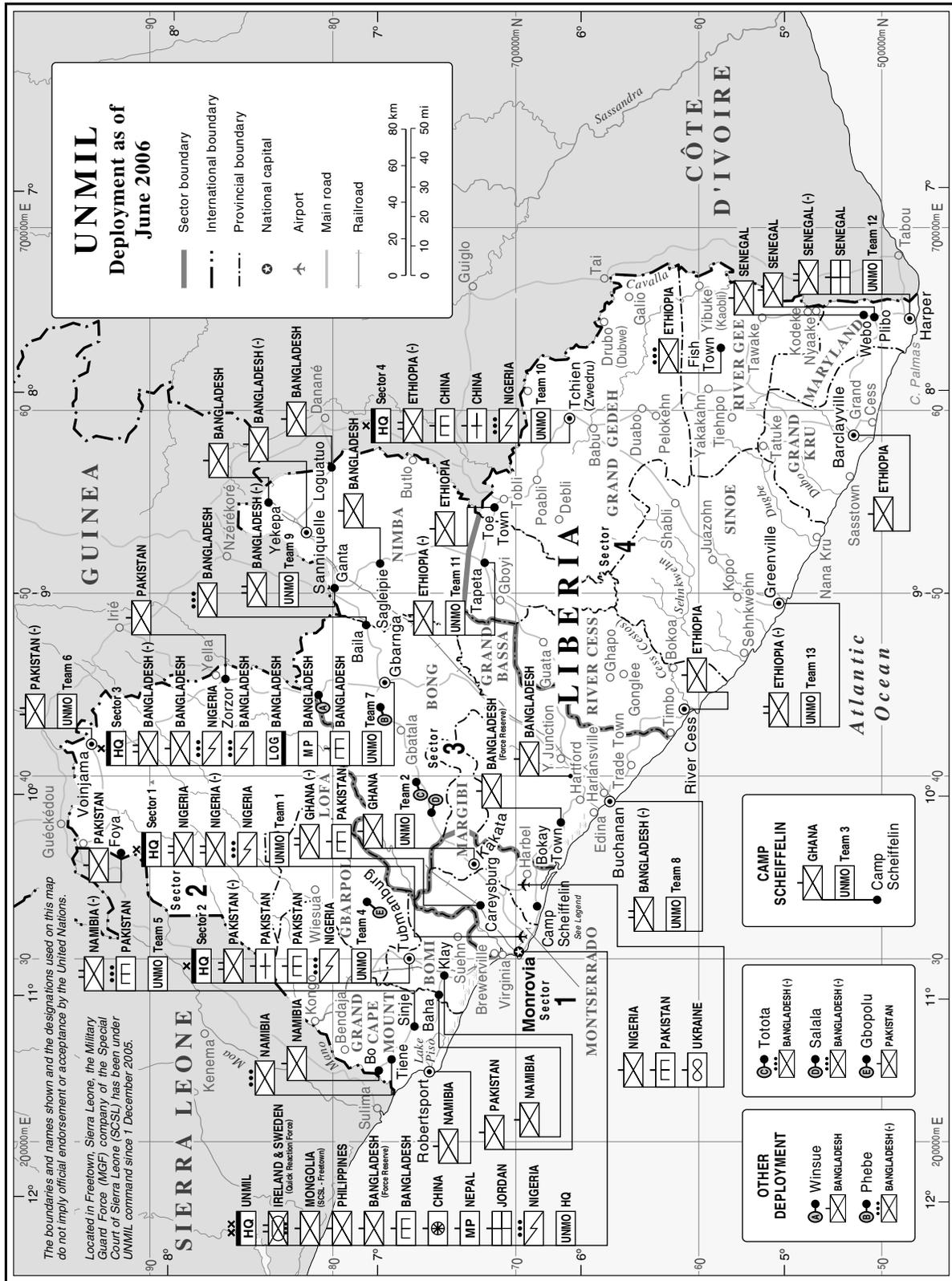
80. En conclusion, je tiens à rendre hommage à la population et au Gouvernement du Libéria, à mon Représentant spécial et à tout le personnel civil et militaire de la MINUL pour les progrès réalisés au cours de la période considérée. Je voudrais également exprimer ma gratitude aux pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à la Mission, à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), à l'Union africaine, au Groupe de contact international sur le Bassin du fleuve Mano, aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies, aux organisations humanitaires, aux nombreux donateurs bilatéraux et aux organisations non gouvernementales internationales et locales, pour leur soutien indéfectible au processus de paix au Libéria.

Annexe

Mission des Nations Unies au Libéria : effectifs de la composante militaire et de la composante police civile au 1^{er} juin 2006

<i>Pays</i>	<i>Composante militaire</i>			Total	<i>Composante police civile</i>
	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Soldats</i>		
Allemagne			11	11	5
Argentine					
Bangladesh	17	11	3 188	3 216	19
Bénin	4			4	
Bolivie	3	1		4	
Bosnie-Herzégovine					19
Brésil		1		1	
Bulgarie	1			1	
Chine	5	8	558	571	25
Croatie	3	3		6	
Danemark	2			2	
Égypte	8			8	
El Salvador	3			3	2
Équateur	3	1		4	
États-Unis d'Amérique	7	5		12	26
Éthiopie	16	8	2 548	2 572	
Fédération de Russie	6			6	16
Fidji					
Finlande		2		2	
France		1		1	
Gambie	5			5	30
Ghana	12	6	849	867	40
Indonésie	3			3	
Irlande		3	328	331	
Jamaïque					12
Jordanie	7	8	118	133	140
Kenya	3	4		7	27
Kirghizistan	4			4	3
Malaisie	6	0		6	
Malawi		2		2	18
Mali	4	1		5	
Mongolie		2	248	250	
Namibie	3	4	609	616	6
Népal	3	2	40	45	256
Niger	3			3	
Nigéria	14	10	1 949	1 973	166
Norvège					10
Ouganda					21
Pakistan	16	10	2 737	2 763	22

<i>Pays</i>	<i>Composante militaire</i>			Total	<i>Composante police civile</i>
	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Soldats</i>		
Paraguay	3	1		4	
Pérou	3	2		5	
Philippines	3	5	164	172	29
Pologne	2			2	3
République de Corée	1	1		2	
République de Moldova	3	1		4	
République tchèque	3			3	5
Roumanie	3			3	
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord		3		3	
Rwanda					15
Samoa					17
Sénégal	3	3	596	602	
Serbie-et-Monténégro	6			6	4
Sri Lanka					11
Suède		3	233	236	12
Togo	2	1		3	
Turquie					27
Ukraine	3	1	305	309	7
Yémen					4
Zambie	3			3	27
Zimbabwe					27
Total	199	114	14 481	14 794	1 051



Department of Peacekeeping Operations
Cartographic Section

Map No. 4211 Rev. 10 UNITED NATIONS
June 2006